

BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

**Chambre de Commerce Française
DE MONTREAL.***Siège de la Chambre: 35, RUE ST-JACQUES, MONTREAL. Tél. Main 2480.*

EDIFICE DU CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

Toutes les lettres et communications doivent être adressées à la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Adresse Télégraphique: GALLIA, Montréal. Codes A. Z. & Baty.

SOMMAIRE:

Procès-Verbaux des Séances des 8 et 22 février.—Notre nouveau Consul Général.—Relations économiques entre la France et le Canada.—Revue financière.—Navigation.—La culture maraîchère aux environs de Montréal.—Lettre d'Ottawa.—Les récoltes du Canada.—Statistique minérale de la Province de Québec.—Çà et Là.—Nouvelles et Informations.—Erratum.

CONSEIL D'ADMINISTRATION Année 1911**PRESIDENT D'HONNEUR:**

M. le CONSUL GENERAL de FRANCE dans la Puissance du Canada.

PRESIDENT - - - —A. F. REVOL, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Directeur pour le Canada de la Maison Perrin Frères & Cie.

VICE-PRESIDENT - —J. OBALSKI, Ingénieur-Conseil des Mines.

SECRETAIRE - - - —G. VENNAT, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Importateur.

TRESORIER - - - —G. HUSSON, Directeur de la Franco-American Auto Co., Ltd.

CONSEILLERS - - —M. CHEVALIER E. GALIBERT J. R. GENIN H. JONAS
C. A. CHOUILLOU C. GALIBERT G. HUSSON E. VAUTELET

CONSEIL D'ARBITRAGE—M. CHEVALIER E. GALIBERT E. MERIOT
C. A. CHOUILLOU J. R. GENIN R. PASQUIN
L. COLLINET H. JONAS A. TARUT
E. DULIEUX J. T. MALLET R. DE VIGAN

AVOCAT-CONSEIL - —F. J. BISAILLON, C.R., de la Société Bisailon & Brossard, avocats, 11, Côte de la Place d'Armes, Montréal.

AVANTAGES OFFERTS

PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTREAL
A SES MEMBRES ADHERENTS

Etablie dans la métropole industrielle et commerciale du Canada qui offre de si vastes débouchés à l'Exportation Française, la Chambre de Commerce Française de Montréal est en état d'offrir à ses Membres Adhérents les avantages qui suivent:

Elle les renseigne d'une façon impartiale et gratuite sur les affaires de chacune des provinces de ce pays, leurs institutions financières, les maisons de commerce qui y sont établies, et le genre d'affaires qui s'y traitent.

Elle les met au courant de tous les changements qui peuvent survenir dans le tarif des douanes, et leur fournit, à demande, les explications dont ils peuvent avoir besoin sur l'application des lois et règlements douaniers.

Elle les renseigne sur les voies de communications intérieures et extérieures de ce pays, et leurs tarifs particuliers.

Elle les met en correspondance avec des agents recommandables qui puissent les représenter avantageusement sur le marché canadien.

Elle accepte l'arbitrage dans les cas difficiles, évitant à ses Membres Adhérents des mesures judiciaires toujours coûteuses et difficiles en pays étranger.

Elle met en rapport les maisons françaises productrices avec les maisons consommatrices de ce pays, et réciproquement.

Elle leur fait le service gratuit de son Bulletin, véritable correspondance mensuelle et met ainsi les lecteurs au courant de tout ce qui se passe d'important au Canada, au point de vue commercial.

Dans ce Bulletin paraissent les noms, raisons sociales et adresses des Membres Adhérents, ce qui leur constitue une excellente publicité.

Afin de faire connaître rapidement leurs produits en ce pays, elle insère gratuitement, et ce dans trois numéros du Bulletin, une annonce d'un dix-huitième de page.

Le dit Bulletin étant répandu au Canada à un grand nombre d'exemplaires, cette publicité produit de féconds résultats.

Enfin, des arrangements spéciaux avec le Rapport Commercial du Gouvernement Canadien et avec un grand nombre de journaux français et anglais de ce pays, lui permettent de faire paraître simultanément sur tous les points commerciaux du Canada des demandes de représentations ou d'agences commerciales.

Tels sont quelques-uns des nombreux avantages offerts par la Chambre aux négociants qui veulent bien se joindre à elle comme Membres Adhérents.

Que leur demande-t-elle en retour de services de ce genre, et dont l'importance n'échappera à personne?

Une minime cotisation dont elle laisse chacun libre de fixer le montant, mais dont le minimum est de 25 francs par an.

C'est là tout ce qu'elle demande, dans le seul but de pouvoir continuer à aider nos compatriotes à se créer à l'étranger des relations qui leur soient profitables, et d'ouvrir ainsi de nouvelles voies à l'exportation des produits français.

TARIF DES ANNONCES DE NOTRE BULLETIN MENSUEL POUR UNE ANNEE — 12 INSERTIONS.

1 Page	Fr 750	\$150.00
1/2 "	" 450	90.00
1/4 "	" 250	50.00
1/8 "	" 125	25.00

Abonnement au Bulletin:

Par an	Fr 10	\$2.00
Le Numéro	" 1	20cts

BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

Chambre de Commerce Française

DE MONTREAL

SEANCE DU 8 FEVRIER 1912

La séance est présidée par M. A. F. Revol, président, qui prend place au fauteuil à 4 heures 45.

Sont présents: MM. G. Balcer, membre d'honneur, J. Obalski, vice-président, M. Chevalier, C. Galibert, E. Rampon, E. Vautelet, G. Vennat, secrétaire.

M. L. Raynaud, gérant du Consulat Général de France s'est fait excuser.

Ordre du jour:

Lecture du procès-verbal.
Correspondance.
Election de membres adhérents.
Ligne projetée Calais-Canada.
Congrès de Paris.
Questions diverses.

Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Correspondance

M. le Secrétaire procède au dépouillement de la correspondance de quinzaine, duquel il résulte que depuis la dernière séance, nous avons reçu 91 lettres et nous en avons envoyé 72.

Parmi ces lettres, on remarque:

Deux adhésions.

Onze démissions.

Sept demandes de renseignements de notoriété.

Sept enquêtes sur débouchés pour: liqueurs, vins mousseux, vins de Bordeaux, tissus roubaisiens, fouritures de carrosserie, fils de laine, marrons glacés.

Trois demandes d'agents pour: champagne, dentelles du Forez, bouchons stérilisés.

Trois correspondants français demandent à acheter: des plants de pommiers canadiens, d'orme, de frêne et de chêne du Canada, d'échantillons de tissus d'overalls.

Etc., etc.

Il est donné lecture, notamment d'une lettre de la Chambre de Commerce du Havre, en réponse aux plaintes formulées par MM. Allan, armateurs, de Montréal; copie de cette lettre sera transmise aux intéressés.

Election de membres adhérents

MM. Ludovic Fieux, représentant, St-Boniface (Man)
Alp. Wicart, industriel, 53 Boulevard de la Liberté, Lille.

Sont élus membres adhérents à l'unanimité.

Ligne Calais-Canada

M. le Président donne lecture d'une lettre émanant de la Chambre de Commerce de Calais, nous signalant les démarches faites par M. H. Moreau, de Calais, qui est au Canada depuis quatre mois environ pour la création d'une ligne de navigation entre le Canada et la ville de Calais.

Cette lettre demande à notre Chambre d'encourager et d'appuyer les efforts de M. Moreau et de favoriser le succès de cette entreprise.

M. Moreau est appelé dans la salle des séances et, sur invitation de M. le Président, fait un long exposé de ses projets et des résultats qu'il a déjà obtenus. Il a réussi à constituer un syndicat qui fournit les fonds nécessaires pour acheter au Canada du bétail maigre qui sera expédié sur Calais et engraisé par les herbagers de cette région, l'affaire devant, selon toutes prévisions, laisser des bénéfices à ses promoteurs.

D'autre part il a conclu des arrangements avec la Cie de navigation Thomson Line qui doit mettre un bateau à sa disposition mensuellement, à partir de l'ouverture de la navigation.

Enfin, M. Moreau se propose également d'exporter du bois coupé aux mesures françaises, du foin et des bestiaux par un autre vapeur appartenant à la Furness Line et qui toucherait au port de Chatham N. B. (Baie de Miramichi) toutes les six semaines.

Après avoir écouté M. Moreau avec beaucoup d'attention et lui avoir fait préciser certains points, la

Chambre le félicite de son initiative elle lui accorde ses encouragements et lui, promet son appui, dans la mesure de ses moyens.

Il est ensuite décidé qu'une copie de la lettre précitée de la Chambre de Commerce de Calais sera remise à M. Moreau.

Congrès de Paris

M. le Président rappelle à ses collègues que le 3e Congrès des Chambres de Commerce françaises à l'étranger aura lieu à Paris, en juin 1912.

A la dernière séance de l'Union, à laquelle notre président a assisté, lors de son passage à Paris, les délégués des Chambres de Commerce affiliées ont limité à sept le nombre des questions à traiter par ce Congrès, dont ils ont établi le programme. Des sept questions à traiter, quatre au moins sont de nature à intéresser notre Chambre, ce sont :

1. Améliorations de notre représentation et de notre organisation à l'extérieur.

2. Organisation du crédit à long terme pour l'exportation.

3. Organisation de l'enseignement professionnel en vue de maintenir la supériorité de nos produits, et de former un personnel de représentants pour l'Etranger.

4. Service militaire des Français à l'étranger.

En conséquence M. le Président demande à ses collègues si quelques-uns d'entr'eux ne désirent pas participer à l'étude de ces questions et préparer un travail écrit sur l'une ou l'autre d'entr'elles.

Après échange de vues il est décidé de convoquer dans trois semaines environ, une séance spécialement consacrée à la discussion de ces questions.

La séance est levée à six heures.

SEANCE DU 22 FEVRIER 1912

En l'absence de M. le Président, M. J. Obalski, vice-Président, ouvre la séance à 4 heures 40 minutes.

Sont présents : MM. Louis Raynaud, Gérant du Consulat de France, M. Chevalier, E. Rampon, G. Vennat, secrétaire.

Ordre du jour

Lecture du procès-verbal.

Correspondance.

Réduction du tarif des câblogrammes.

Questions diverses.

Procès-Verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance

M. le Secrétaire procède au dépouillement de la correspondance de quinzaine duquel il résulte que depuis

la dernière séance, nous avons reçu 67 lettres et nous en avons envoyé 77.

Parmi ces lettres, on remarque :

Cinq démissions.

Deux demandes de renseignements de notoriété.

Quatre demandes d'agents : soieries, pâtes alimentaires, huiles, savons, vins.

Sept demandes de renseignements commerciaux sur : fabrication de parapluies, exportation du bois canadien, des oeufs canadiens, transports, tarif douanier, distillateurs canadiens, valeurs financières.

Une demande d'agence de produits français, émanant d'un courtier montréalais.

Trois lettres relatives à des litiges ou des recouvrements.

Une communication relative à un nouveau code télégraphique.

Une proposition de créer à Montréal un syndicat d'élevage du cheval percheron.

Quantité de lettres sont relatives au Bulletin Spécial, à des envois de fonds, changements d'adresse, accusés de réception.

Tarif des câblogrammes

En l'absence de M. le Président et vu le très petit nombre des membres présents cette question est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à cinq heures.

NOTRE NOUVEAU CONSUL GENERAL

M. Charles Bonin, récemment nommé Consul Général de France au Canada doit arriver à Montréal le 10 mars pour y prendre possession de son poste.

Nous lui présentons nos très respectueux hommages et lui offrons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Il nous est agréable de reproduire l'article suivant publié par la revue parisienne "La Canadienne", dans son numéro de février 1912, sous la signature de son président, M. Jacques Bardoux :

"Le Gouvernement français a eu la main heureuse. Son choix sera unanimement approuvé par tous ceux qui ont eu l'occasion d'apprécier l'accueil et de feuilleter les travaux de M. Charles-Eudes Bonin. Nul n'était mieux désigné que le nouveau consul général pour aller là-bas, à Montréal, travailler à resserrer les liens économiques et moraux qui unissent, qui doivent unir la France et le Canada.

"Par la distinction de ses manières et le charme de sa courtoisie, M. Charles-Eudes Bonin reste fidèle aux meilleures traditions de cette France d'autrefois, dont le souvenir reste si vivace chez nos amis du Canada. Et, d'autre part, nul n'est mieux préparé que notre nouveau représentant pour leur révéler les plus beaux côtés de la France d'aujourd'hui. Le consul général

est, en effet, un des hommes qui ont le plus et le mieux travaillé à doter notre patrie d'un second Empire Colonial. Dès 1889, il débutait au Tonkin et gravissait rapidement les premiers échelons de la hiérarchie administrative. Mais la routine quotidienne et des horizons limités pèsent à son activité. Il avait l'âme d'un explorateur. Au Laos, en Malaisie, dans les plaines de Chine, sur les plateaux du Thibet, il va, de 1895 à 1901, recueillir de précieux documents pour la science française. Et les loisirs que lui laissent les postes diplomatiques successivement occupés à Pékin, au Caire, à Constantinople, le secrétaire d'ambassade les consacre à recueillir et à classer ses notes; quelques-unes d'entre elles viennent de paraître dans un volume *Le Royaume des Neiges*, qui a été accueilli avec succès et apprécié avec sympathie.

"Nul n'est mieux qualifié que M. Charles-Éudes Bonin pour rappeler aux Canadiens-Français que la race des Champlain et des P. Marquette n'est point encore éteinte. Les Preux ne sont pas tous morts.

"Dès que la nomination du consul général a paru à l'*Officiel* le Président de la *Canadienne* s'est rendu auprès de M. Charles-Éudes Bonin pour lui apporter les félicitations et lui exprimer le dévouement de notre Association. Le nouveau représentant de la France auprès du Dominion a fait à votre mandataire le meilleur accueil. Il l'a longuement interrogé sur l'organisation et l'activité de la *Canadienne*. Il a sollicité des explications et provoqué des confidences. Il a assuré la *Canadienne* de sa sympathie et lui a promis son concours.

"Profondément touchés des sentiments qu'a bien voulu nous exprimer le distingué consul général, nous lui demandons de trouver ici l'assurance des pensées fidèles avec lesquelles nous le suivrons dans sa nouvelle mission — doublement française."

LES RELATIONS ECONOMIQUES ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA

Un groupe d'hommes d'affaires canadiens-français s'est réuni dernièrement au siège de la Chambre de Commerce du District de Montréal et y a discuté l'opportunité de la création d'un **comité de développement des relations économiques** franco-canadiennes.

La Chambre de Commerce Française de Montréal ne peut qu'applaudir à toutes les initiatives qui tendront au rapprochement de nos deux pays. Toutefois, elle ne peut s'empêcher de faire remarquer qu'il importe de ne pas disséminer les efforts, mais bien au contraire de les coordonner.

Il y a, actuellement déjà, au moins cinq institutions ou associations qui ont, ou qui devraient avoir pour

mission, de travailler au développement des relations économiques et commerciales entre la France et le Canada. Ce sont:

1. Le Commissariat Canadien à Paris.
2. Le Consulat Général de France au Canada.
3. La Chambre de Commerce Française de Montréal.
4. La Chambre de Commerce du District de Montréal.
5. Le Groupe France-Canada du Comité France-Amérique.

Quant aux relations commerciales déjà existantes entre les deux pays elles se présentent sous un aspect très différent selon que l'on envisage les exportations de la France ou au contraire celles du Canada.

Les exportations de la France au Canada se sont depuis quelques années développées dans de très réjouissantes proportions, grâce surtout (on nous permettra bien de le rappeler ici) à l'activité du Consulat Général de France et de notre Chambre de Commerce Française.

Quant aux exportations du Canada en France, il est certain qu'elles progressent lentement, sans que l'on puisse rendre personne responsable de cette lenteur. La raison fondamentale doit en être cherchée dans le petit nombre de produits canadiens qui jusqu'ici ont été susceptibles de trouver des débouchés en France.

En dehors du blé, du poisson, des fromages, du bétail, des pelleteries et fourrures, de la pulpe et du bois, il serait difficile d'énumérer beaucoup d'autres produits canadiens exportables en France.

Est-ce une raison pour renoncer à travailler au développement de ces exportations? Nous ne le pensons pas. Nous pensons au contraire que le développement même du Canada, la mise en valeur de ses richesses naturelles et de son essor industriel auront pour conséquence directe d'augmenter peu à peu ses possibilités d'exportation en tous pays et notamment en France.

Il faut reconnaître que jusqu'à ce jour, les exportateurs canadiens ont préféré expédier leurs produits en Angleterre à des agents pouvant disposer de toute leur production et qui se chargent ensuite de les distribuer non seulement en Angleterre mais dans toute l'Europe. L'absence d'une ligne directe rapide entre le Canada et la France pouvant transporter ces produits a retardé aussi le développement des échanges entre les deux pays.

A notre avis, les exportateurs canadiens, pour donner à leurs exportations en France leur maximum de développement, devraient aider davantage à Paris même, la section Canadienne de la Chambre de Commerce Britannique de Paris. Cette section qui recruterait facilement des membres actifs canadiens résidant en France et quelques centaines de membres ad-

hérents au Canada collaborerait étroitement avec le Commissariat Canadien à Paris, la Chambre de Commerce du District de Montréal, les nombreux Boards of Trade du Canada et la section France-Canada du Comité France-Amérique.

C'est là à notre avis, qu'est la solution vraie du problème, beaucoup plus que dans la constitution à Montréal, d'un nouveau groupement dont le besoin ne se fait guère sentir puisqu'il fera double emploi avec les institutions déjà existantes.

La Chambre de Commerce Britannique de Paris jouit en France d'un très haut prestige et son influence y est considérable.

En élargissant sa section canadienne, elle donnerait beaucoup de poids aux efforts des exportateurs canadiens qui cherchent des débouchés en France.

Il ne nous appartient pas de dresser ici le programme de cette section canadienne ni d'indiquer la façon dont elle devra organiser son activité; mais nous sommes trop convaincus de la justesse de cette idée pour ne pas la soumettre à ceux qui y sont directement intéressés et nous sommes persuadés que tant à la Chambre de Commerce du District qu'au Board of Trade de Montréal, il ne manquera pas d'hommes assez clairvoyants pour entrevoir tout le parti à tirer de cette solution.

Ils suivraient ainsi l'exemple des maisons françaises qui, au nombre de près de 600, supportent chaque année de leur contribution la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Le Gouvernement Canadien voterait sans doute une subvention à cette section canadienne de la Chambre de Commerce Britannique de Paris comme le Gouvernement de la République le fait pour la Chambre de Commerce Française.

La nouvelle organisation du Commissariat Canadien à Paris semble être parfaite. Les bureaux du Haut Commissaire du Canada à Paris ne pourraient être mieux situés; au centre de Paris ils sont une réclame constante pour le Canada. Les différents services qui y sont installés sous la direction avisée de l'Honorable Philippe Roy ne peuvent manquer d'être fort utiles à l'accroissement des relations commerciales entre les deux pays.

Nous rappellerons enfin que le comité France-Amérique avec sa section France-Canada a précisément pour but d'appuyer tous efforts dans le genre de ceux qu'entreprendrait une section canadienne de la Chambre de Commerce Britannique de Paris. L'éminent Président et fondateur de ce comité, Monsieur Gabriel Hanotaux, sera le premier, nous n'en doutons pas, à soutenir ces efforts qui rentrent si complètement dans son excellent programme.

Les travaux du Comité France-Amérique ont déjà produit de remarquables résultats dans l'Amérique du Sud et aux États-Unis. Il suffirait sans doute aux

hommes d'affaires du Canada, de s'appuyer davantage sur ce comité pour que de semblables résultats puissent être enregistrés avant longtemps dans le domaine des relations Franco-Canadiennes.

La section France-Canada s'est organisée il y a quelques mois. Voici la composition de son Conseil d'Administration:

Président: l'hon. M. Raoul Dandurand, sénateur;

Vice-président: Sir H. Montagu Allan;

Secrétaire: M. Édouard Montpetit;

Trésorier: M. P. B. de Crèvecoeur;

Membres du Conseil de direction: L'hon. Rodolphe Lemieux, Sir L. A. Jetté, Sir Alexandre Lacoste, Sir Thomas Shaughnessy, l'hon. Ald. Ouimet, M. Chas. M. Hays; les sénateurs L. O. David, F. L. Beique, J. M. Wilson; MM. J. R. Genin, A. F. Revol, G. W. Stephens, F. J. Bisaillon, G. Désaulniers, Henry Miles, Chs. Beaubien, E. F. Surveyer, Dr. J. V. Cléroux.

Une plus étroite collaboration entre les groupements et institutions que nous avons cités atteindrait plus sûrement le but visé. C'est le moyen que nous préconisons, le croyant le plus efficace.

A. F. REVOL.

REVUE FINANCIERE

Déjà impressionnée par les conditions défavorables qui prévalent aux États-Unis, la Bourse de Montréal s'est également ressentie de l'incertitude que fait planer sur le marché anglais la formidable grève, qui cause tant d'appréhensions.

Néanmoins, l'on doit se féliciter de la solidité qu'oppose la finance canadienne aux coups du dehors; à peine un léger fléchissement se manifeste dans les cours, sous l'effet d'une mauvaise nouvelle, mais trois ou quatre jours après tout rentre dans l'ordre et les valeurs reprennent leur habituelle fermeté.

Le Canadian Pacific Railway est très-actif et très-soutenu à 231. Le Montréal Light, Heat & Power, après avoir subi une baisse de trois points dans le cours de la semaine s'est relevé à 191½. Le Richelieu & Ontario se maintient bien à 118½. Les aciéries ont fléchi quelque peu; cela s'explique par le retard apporté par le gouvernement au rétablissement des primes à l'industrie sidérurgique; on escomptait ce rétablissement pour le premier mars, mais il n'est pas encore annoncé.

* * *

Au cours du mois dernier le fonds de réserve de nos banques a été augmenté de \$1,233,471, ce qui représente 89.65 pour cent du capital versé: quant au chiffre des billets des banques en circulation il a sensiblement diminué. Cette diminution a été de \$13,971,784, cependant le chiffre de la circulation cette

besoins du pays.

Enfin, il a été exporté 852,000 balles de foin au lieu de 717,000 balles l'année précédente.

Pour conclure, le *Board of Trade* estime que l'année 1911 fut la plus prospère que le Canada ait jamais connue. C'est absolument notre opinion et c'est exactement ce que disait notre président, dans son rapport annuel sur 1911.

S. D.

LA CULTURE MARAICHÈRE AUX ENVIRONS DE MONTREAL

L'industrie maraichère a pris une très grande importance aux environs de Montréal, depuis quinze ou vingt ans. Il ne pouvait d'ailleurs, en être autrement, si l'on considère: 1. l'extraordinaire accroissement de la population de cette cité. 2. l'absence totale de jardins ou jardinets, à l'usage de ses habitants, nécessairement tributaires des maraichers, 3. l'énorme afflux d'émigrants européens, qui conservent à l'étranger leurs goûts et leurs habitudes d'alimentation.

Le canadien s'alimente presque exclusivement de viande; sa consommation de légumes est peu considérable et surtout peu variée: pommes de terre, choux, oignons, tomates, concombres et blé d'inde comestible suffisent à toutes ses exigences. Pendant bien longtemps, on ne vit sur les marchés de la métropole canadienne d'autres légumes que ceux-ci, qui étaient récoltés par les cultivateurs des environs.

Progressivement, quelques jardiniers français, belges ou italiens, voyant tout le parti qu'ils pouvaient tirer de la vente des légumes maraichers s'établirent à proximité de Montréal et s'adonnèrent à des cultures variées. On peut citer le cas d'un français qui réalisa une assez jolie fortune en se consacrant exclusivement à la culture des melons qu'il commença à vendre d'abord dans les grands hôtels, et qui ne tardèrent pas à figurer sur la table de la bourgeoisie canadienne.

Puis vinrent les salades, les radis, le persil, les poireaux, les aubergines, les épinards, l'oseille, le céleri, les choux-fleurs, les choux de Bruxelles, les haricots verts, le cresson, les asperges, etc., etc., car le sol et le climat de cette région sont parfaitement adaptés à tous ces genres de culture; la fraise même vient très bien en plein air.

L'industrie maraichère est certainement très rémunératrice et les maraichers vendent un bon prix tous les légumes que, deux fois par semaine, ils amènent sur les différents marchés de Montréal, dans des voitures lourdement chargées. On estime à 50 ou 60 francs environ le prix qu'ils retirent, en moyenne, d'une voiture de légumes. Aucun d'eux ne vient moins d'une centaine de fois par an au marché, ce qui repré-

sente déjà un joli denier, mais beaucoup y viennent avec deux ou trois voitures.

Une certaine quantité de légumes, importés des États-Unis se vendent au Canada, mais la concurrence qu'ils font à nos maraichers n'est pas très redoutable; ce sont, généralement, des produits de luxe: asperges, artichauts, etc., qui sont mis sur le marché canadien avant la maturité de l'article indigène.

Il en serait autrement, si la douane était supprimée à la frontière sur tous les légumes des États-Unis entrant au Canada, ce qui serait arrivé si le traité de réciprocité projeté en 1911 avait été adopté. On s'explique facilement que les jardiniers-maraichers de la province de Québec, groupés en association aient combattu de toutes leurs forces ce traité et contribué à l'élection de députés qui lui étaient hostiles.

* * *

Petons maintenant un coup d'oeil sur les détails de l'exploitation:

L'île de Montréal, malgré sa vaste superficie, n'offre presque plus de terrains aptes à convertir en jardins, la culture étant reléguée de plus en plus loin par la construction de maisons et de manufactures. La ville empiète perpétuellement sur la campagne. Presque toutes les fermes, dans un rayon de dix kilomètres, sont achetées par des spéculateurs et morcelées en emplacements à bâtir, qu'achètent et construisent les ouvriers économes repoussés du centre de l'agglomération par l'extraordinaire cherté des loyers. D'ailleurs la multiplicité de lignes de tramways desservant la périphérie, facilite cet exode.

Donc, un jardinier qui voudrait se livrer à la culture maraichère dans les environs de Montréal devrait, nécessairement s'établir à dix ou quinze kilomètres de la ville, mais pas beaucoup plus loin, s'il veut bénéficier des avantages que procure la proximité d'une agglomération de 600,000 individus.

Il pourra se procurer sur place et à meilleur marché qu'en France, tous les outils nécessaires à sa culture, des graines de choix, dont un grand nombre viennent de France, des chevaux, des voitures, etc. Il trouvera aussi, mais avec plus de difficultés, la main-d'oeuvre dont il pourra avoir besoin, les femmes ne consentant pas à se livrer à ces sortes de travaux: elles préfèrent s'enfermer dans les manufactures. Quant aux hommes, ils s'en soucient fort peu; les oisifs, qui assiègent les bureaux de placement, ne s'y décideront qu'en désespoir de cause, faute de mieux; naturellement, ils ne se signaleront pas par une ardeur extrême, quoique leur salaire ne soit pas inférieur à 7 francs 50 par jour.

Il se procurera du fumier, gratuitement, autant qu'il le voudra; il lui suffira de l'aller chercher à la ville, où l'on ne sait qu'en faire.

Les moyens de communication avec la ville sont multiples et peu coûteux; les chemins, dans les envi-

rons immédiats de Montréal sont passables et aisément praticables. Il existe encore quelques ponts à péages, mais le gouvernement de la province vient d'en racheter deux et paraît vouloir établir partout la gratuité du passage; au surplus, on ne paye que l'été, l'hiver on traverse la rivière sur la glace.

En dehors de ses légumes, le maraîcher pourra encore réaliser d'autres profits. Le plus souvent il y aura sur ses terres quelques pommiers, des groseilliers, des cassis, etc., dont il vendra les fruits. Il pourra établir dans sa cave une champignonnière. Et quoi de plus facile pour lui que d'avoir une basse-cour? Ne perdons pas de vue que les oeufs de poule, frais, se vendent tout l'hiver, à Montréal, de 3 francs à 3 francs 75 la douzaine.

On reproche souvent aux français d'être routiniers; ce reproche n'est pas toujours fondé mais, dans certains cas, la routine est préférable à l'innovation. Certains maraîchers européens, nouvellement arrivés au Canada, prétendent s'affranchir des conseils de leurs voisins ou des marchands grainiers canadiens; ils s'entêtent à semer des variétés de légumes qui ne s'acclimatent pas aux saisons de ce pays et s'obstinent à recommencer l'année suivante, malgré l'échec évident qui les attend.

En cela, comme en toutes choses, il convient de n'aller pas trop vite en besogne. Au maraîcher qui aurait l'intention de se livrer à son industrie dans nos régions, nous conseillons d'entrer au service d'un maraîcher pendant une année, à son arrivée au Canada, afin de se mettre parfaitement au courant des méthodes qui y sont usitées; quelque expérimenté qu'il soit, il a besoin d'adapter ses connaissances au sol et au climat canadiens.

Un père de famille ayant plusieurs enfants en état de l'aider aura plus de chances de succès, car il économisera une dépense considérable de main-d'oeuvre. Il faudrait aussi, pour les frais de premier établissement, une somme d'au moins dix ou douze mille francs.

S. DURANTELE.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Ottawa, 1er mars 1912.

La discussion du projet de loi constituant la commission du tarif a occupé la Chambre à divers intervalles, durant presque tout le mois, et n'est pas encore terminée. Le bill n'est pas passé et s'il faut en juger par le tempérament de l'opinion, son adoption demandera encore quelque temps. Il se pourrait fort bien que l'opposition employât des moyens dilatoires pour retarder la loi jusqu'à ce que le discours du budget ait été prononcé. Il y a liaison intime entre les

deux sujets puisque les changements au tarif sont annoncés dans le discours du budget et les libéraux, qui redoutent en cette occasion, un assaut protectionniste veulent savoir ce qu'il restera encore à faire à la commission avant de lui accorder les pouvoirs que le gouvernement désire lui conférer.

Pour le moment, la question est ainsi posée:

Le gouvernement a déposé un projet de loi créant une commission dont les membres recevant des appointements fort élevés, auront mission, sous la direction du ministre des finances, de faire des enquêtes sur les questions commerciales et économiques qu'il leur désignera et de lui communiquer les renseignements qu'ils auront recueillis, et dont il pourra faire usage pour régler les questions tarifaires.

Ainsi comprise, la commission est un rouage administratif d'une utilité incontestable.

Mais l'opposition intervient et établit en principe qu'il manque deux facteurs principaux à ce rouage: La responsabilité du parlement; et la publicité générale.

En effet, dit Sir W. Laurier, qui combat la loi — Si vous appelez dans cette commission comme vous le promettez, des sommités financières et commerciales, il est absurde de supposer qu'elles consentiront à agir comme simples agents de renseignements, comme commis de département. Ne vaudrait-il pas mieux, pour bénéficier de leur capacité en affaires, de leur entraînement commercial et de leur expérience, leur laisser toute latitude et leur permettre de préparer en toute indépendance un rapport au parlement sur les sujets qui forment l'objet de la création de la Commission?

Mais, si on leur refuse l'indépendance et la responsabilité, pourquoi payer des salaires disproportionnés pour des hommes remplissant la position de simples staticiens à l'usage d'un ministre seulement.

D'un autre côté, l'opposition insiste pour que la publicité absolue soit donnée à toutes les opérations de la Commission et la raison en est évidente. En dehors du simple fait que le peuple qui paiera si grassement les commissaires a le droit de profiter de toute leur expérience et de tout leur travail, il faut le mettre à même de vérifier, comme il lui plaira les données suivant lesquelles agira le ministre quand il recommandera tel ou tel changement dans le tarif. Les manufacturiers qui demandent un relèvement de tarif et les consommateurs qui demandent un abaissement doivent être mis sur le même pied et la justification de leur demande réciproque doit être publique et discutable.

La grande objection soulevée par le peuple contre le traité de réciprocité jugé le 21 septembre 1911, était qu'il avait été conclu secrètement, ou au moins, sans que le peuple eût pu faire valoir — sauf après coup —

ses griefs ou son approbation. Une commission du tarif, responsable envers le parlement et manipulant les chiffres en secret, pour fournir au ministre le moyen de présenter à une Chambre non renseignée, des changements au tarif, connus seulement une fois décidés, produirait absolument le même effet.

Les libéraux assagis par l'épreuve reviennent au principe de la publicité totale dont ils s'étaient départis en la circonstance mentionnée et ils sont d'autant plus ardents à faire valoir leur opinion qu'il leur en a coûté davantage pour s'en être écartés.

Dans tous les cas, la question est posée et le gouvernement résiste. Il n'est pas besoin d'être grand clerc en politique pour en comprendre la raison. Tout gouvernement a besoin d'être protégé contre ses amis trop aventureux au même degré que contre ses adversaires trop soupçonneux. Il est donc toujours bien utile d'avoir à sa portée un personnage irresponsable, capable d'endosser sereinement le poids de ce qu'on ne veut pas faire ou de ce qu'on veut empêcher. La commission du tarif réduite à ce rôle peu enviable perdra certainement beaucoup de son prestige et de son importance.

Le Canada a éprouvé une douloureuse surprise l'autre jour, lorsque le ministre des chemins de fer, l'honorable M. Cochrane a annoncé au parlement que le chemin de fer Transcontinental, c'est-à-dire la portion du Chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique que construit le gouvernement et qui va de Winnipeg à Moncton (1,804 milles) coûtera à son achèvement le 1er janvier 1914 la somme de \$187,726,000, soit un peu plus de \$100,000 par mille. Et comme le G. T. P. en prenant possession de la ligne n'est pas tenu durant 7 années de payer l'intérêt prévu de 3 pour cent sur l'achat mais peut laisser l'intérêt se capitaliser, comme de plus, il y a encore beaucoup d'autres dépenses à faire, il s'ensuit que le 1er janvier 1821 le déboursé du Canada pour la ligne sera de \$236,000,000, soit à peu près \$130,000 par mille.

Un pays a beau avoir financièrement les reins solides, il n'en est pas moins vrai qu'une telle nouvelle est de nature à jeter un froid sur les entreprises futures qui auraient une telle envergure.

Il est inutile d'épiloguer. L'ancien gouvernement avait ce qu'il croyait être la meilleure garantie pour que les dépenses soient maintenues à un taux raisonnable. Le Grand-Tronc-Pacifique, qui s'est engagé à prendre à bail la ligne à son achèvement, moyennant un tant pour cent du prix de construction, surveillait les dépenses au moyen de ses ingénieurs et avait l'oeil à ne pas permettre d'irrégularités.

Il est arrivé cependant, ce qui arrive à toutes ces grandes entreprises, ce qui est arrivé, au Canal de Panama, ce qui est arrivé au Trans-Sibérien: toutes les estimations ont été grandement en défaut. Nous sa-

vons bien que le gouvernement a un recours puisque la ligne est louée d'avance et que le Grand-Tronc-Pacifique paiera en location l'intérêt des frais encourus.

Mais la grande idée qui avait motivé la construction de cette ligne par l'état, qui avait induit le gouvernement à se lancer dans cette entreprise, était de contrôler les tarifs des grains, de réduire les frais de transport pour l'est, en soumettant le C. P. R. à cette concurrence. Ce beau projet tombe piteusement à l'eau.

Le Grand-Tronc-Pacifique, qui aura payé l'intérêt sur la somme énorme que nous venons de chiffrer, ne pourra sûrement pas réduire les prix de transport sur cette section, s'il ne veut pas tomber en faillite.

C'est encore un espoir de l'ouest qui s'envole. D'autant plus que le gouvernement vient de remettre virtuellement, aux mains du Pacifique, la clef du contrôle, de ces prix de transport. Le président de la Commission du Transcontinental, le major Léonard, appartient de coeur à cette institution; et le commissaire enquêteur chargé de vérifier les travaux, M. Gutelius, est aussi un autre homme du Pacifique. On peut être parfaitement convaincu qu'ils ne feront rien qui puisse déranger les petites affaires de leur Alma-Mater.

* * *

Le gouvernement Borden a inscrit à son programme plusieurs projets pour l'amélioration du sort des provinces, dont les contributions au trésor fédéral augmentent dans des proportions énormes, tandis que les revenus limités que leur laisse la constitution, sont loin de grossir dans la même mesure.

Le gouvernement Laurier avait accru le chiffre de la subvention provinciale annuelle prévue par l'acte de l'Amérique Britannique du nord; le gouvernement Borden préfère conserver lui-même le contrôle de ses largesses. Il s'est engagé à aider à l'agriculture, aux routes, et à l'immigration dans les provinces.

Le mécanisme de cette assistance est actuellement en discussion pour les grand'routes et le projet n'est pas encore assez avancé pour en concevoir la portée exacte. Cependant c'est pour nous, français, une satisfaction de constater que le gouvernement, pour l'établissement du régime viaire du pays, a décidé de suivre le système français, le régime des Ponts et Chaussées organisé par Napoléon et dont on célébrait récemment à Paris le centenaire. La subdivision des routes, suivant leur importance et l'attribution de leur entretien aux diverses subdivisions administratives, régionales, sera empruntée au système français.

Quant à l'immigration le ministre actuel de l'intérieur, l'hon. M. Rogers, a annoncé qu'il entendait à l'avenir faire une répartition plus équitable des deniers de l'immigration et du travail de ses agents, entre les diverses provinces, et ne pas tout jeter dans l'Ouest. Il a donc prescrit la coopération entre les

agents des provinces et les agents du Dominion partout où existent à la fois les deux services.

De cette façon, on supprimera beaucoup de double emploi.

* * *

Le gouvernement vient aussi d'annoncer le règlement de la question toujours brûlante des frontières du Manitoba.

Naturellement chaque province arrive pour sa petite part au partage. C'est l'éternel système des "compensations". Le Manitoba s'agrandit, mais les autres provinces s'agrandissent également.

Québec se voit ajouter l'Ungava, qui prolonge la province jusqu'au détroit d'Hudson et à la baie James C'était, d'ailleurs, la limite que lui avaient assignée les résolutions antérieures de Sir W. Laurier.

* * *

En Canada, comme ailleurs, tout le monde s'insurge contre la cherté de la vie.

Le ministère du travail vient de publier un tableau des prix pour le mois de janvier et ce tableau nous apprend que les prix ont atteint ici le niveau le plus élevé qu'ait encore vu la présente génération. Depuis le mois de juin dernier, un mouvement ascensionnel continu s'est produit, sauf un infime ralentissement en décembre; le mois de janvier atteint le sommet.

Les tableaux du ministère basés sur l'observation des fluctuations de 261 articles d'usage courant, choisis comme types, montrent que l'index des prix a monté à 131.0 en janvier, c'est-à-dire s'est élevé dans ce mois à 31 points au dessus de la moyenne de la période décennale 1890-99 choisie par le gouvernement comme étalon pour l'établissement des prix. Si on compare ceux-ci avec l'année 1897, l'année la plus basse du quart de siècle, les prix sont de 45 pour cent plus élevés.

Cette élévation est particulièrement sérieuse au point de vue de la cherté de la vie, car elle est due au développement industriel qui a relevé le coût des matériaux tandis que le déficit signalé dans la récolte mondiale a provoqué un effet similaire sur les articles d'alimentation.

Et pendant ce temps, on assure que le ministre des finances annoncera dans son discours du budget un surplus de 30 millions de dollars.

Il y a évidemment entre ces deux constatations une anomalie qui ne devrait pas exister et le remède à cette situation serait un beau problème à soumettre à la Commission du tarif, une fois qu'elle sera rationnellement constituée.

O'RIDEAU.

N. B.—Au moment d'expédier cette lettre, je constate que mes impressions pessimistes quant au sort de la loi de la Commission du Tarif ne se sont pas réalisées. Vendredi soir, le 1er mars, après quelques es-

carmouches la loi a subi sa troisième lecture et a été adoptée. Mais le gouvernement pour cela a fait à l'opposition libérale, une concession importante. Le ministre des finances l'hon. M. White a, lui-même, introduit dans son projet une modification assurant la publicité, sinon des délibérations, au moins des enquêtes et des décisions de la commission. En vertu d'un paragraphe ajouté à la loi les rapports de toutes les enquêtes faites par la commission devront être déposés devant le parlement quinze jours au plus, après l'ouverture de la session et, dans le même délai, s'ils sont présentés au ministre durant la session.

Plus le public sera mis au courant des opérations d'élaboration du tarif, moins il y aura de chance de méprises et de récriminations plus tard.

O. R.

LES RECOLTES AU CANADA

Le Bureau des recensements et statistiques a publié récemment le bulletin suivant donnant les évaluations définitives des superficies, rendements et valeurs des principales récoltes du Dominion en 1911. Il en ressort que les cultures occupaient l'année dernière une superficie totale de 32,853,000 acres et la valeur des récoltes calculée suivant les prix moyens du marché local se montait à \$565,712,000. La superficie ensemencée en blé l'année dernière était de 10,374,000 acres; ce chiffre comprend 1,172,000 acres de blé d'automne dans Ontario et Alberta. La production totale du blé a été de 215,851,000 boisseaux d'une valeur de \$138,567,000. La production du blé d'automne a été de vingt-six millions 14,000 boisseaux d'une valeur de \$21,461,000. La superficie cultivée en avoine était de 9,220,000 acres et a produit 348,188,000 boisseaux valant \$126,812,000; celle cultivée en orge, 1,404,000 acres qui ont produit 40,641,000 boisseaux, valant \$23,004,000 et celle cultivée en lin, 1,132,000 acres ayant produit 12,921,000 boisseaux valant \$19,467,000. La superficie totale en seigle, pois, sarrasin, grains mélangés et lin était de 2,481,000 acres, la récolte de 44,986,000 boisseaux et sa valeur \$41,560,000.

Les cultures sarclées, qui comprennent les haricots, maïs à grain, pommes de terre, navets et autres racines, excepté les betteraves à sucre, occupaient une superficie de 1,063,000 acres et ont produit 170,884,000 boisseaux d'une valeur de \$73,290,000. Il y avait en Ontario et Alberta, 20,878 acres plantés en betteraves à sucre, qui ont rapporté 177,000 tonnes valant \$1,165,000. Sur une superficie totale de 8,290,000 acres en maïs, foin, trèfle et luzerne, on a récolté 15,499,000 tonnes de fourrages d'une valeur de \$161,314,000. C'est la première fois que l'on a pu relever les données relatives à la culture de la luzerne; il y en avait 101,781 acres,

qui ont produit 227,900 tonnes, d'une valeur de \$2,249,000. Ce fourrage très avantageux est cultivé spécialement en Ontario, Québec et Alberta; la moyenne de rendement à l'acre pour tout le Canada est de 2¼ tonnes.

Les superficies d'après lesquelles on a calculé les rendements sont celles du dernier recensement, en sorte que les données obtenues ne peuvent être comparées de façon adéquate à celles des trois années précédentes, lesquelles étaient basées sur les rapports de correspondants spéciaux. Disons toutefois que la superficie cultivée en blé a été de 1,000,000 d'acres plus forte en 1911 qu'en 1910 et la récolte supérieure de 65,862,000 boisseaux. Un critérium plus satisfaisant encore de la différence entre les deux années 1910 et 1911 nous est donné par la moyenne de rendement à l'acre, qui a passé, pour le blé d'automne de 23.49 boisseaux en 1910, à 22.19 boisseaux en 1911, pour le blé de printemps de 15.53 boisseaux en 1910 à 20.63 boisseaux en 1911, pour l'avoine de 32.79 à 37.76, l'orge de 14.62 à 28.94, et le lin de 7.97 à 11.41 boisseaux.

Les trois provinces du Nord-Ouest, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, ont produit en 1911, 194,083,000 boisseaux de blé contre 128,891,000 en 1910, 212,819,000 boisseaux d'avoine contre 126,753,000 en 1910, et 24,043,000 boisseaux d'orge contre 21,377,000 en 1910. Le Manitoba a eu 60,275,000 boisseaux de blé pour 2,980,000 acres en culture. La Saskatchewan 97,665,000 boisseaux pour 4,705,000 acres et l'Alberta 36,143,000 boisseaux pour 1,617,000 acres.

Voici par provinces, la valeur totale des récoltes en 1911: Ile du Prince-Edouard, \$8,846,700; Nouvelle-Ecosse, \$14,297,900; Nouveau-Brunswick, \$16,797,000; Québec, \$103,187,000; Ontario, \$193,260,000; Manitoba, \$73,136,000; Saskatchewan, \$107,147,000; Alberta, \$47,750,000; Colombie-Britannique, \$1,260,000.

Grâce au temps exceptionnellement doux qui a régné durant l'automne et le commencement de l'hiver, le bétail se trouve en excellent état pour l'hivernage. En règle générale, les provisions de fourrage sont abondantes.

STATISTIQUE MINERALE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

D'après les rapports reçus jusqu'ici par le Bureau des Mines, de la part des exploitants, la valeur globale des produits des mines et carrières de la Province de Québec durant l'année finissant au 31 décembre 1911 s'est élevée au chiffre de \$8,567,143. C'est là une augmentation notable par rapport à l'année précédente, et ce chiffre est le plus élevé enregistré jusqu'à présent.

Au tableau ci-dessous, nous donnons les détails de la statistique.

Substance.	Production 1911.		Valeur. en 1910.
	Quantité.	Valeur.	
Amiante.	Ton. 99,352	\$2,939,006	\$2,667,829
Asbestic.	" 25,732	19,802	17,612
Minerai de cuivre et de soufre.	" 38,554	240,097	145,165
Or.	On. 590	11,800
Argent.	" 23,000	11,500
Minerai de fer des Marais.	Ton. 931	4,041	4,406
Ocre.	" 3,612	28,174	33,185
Fer chromé.	" 197	2,469	3,734
Mica.	"	76,433	51,901
Phosphate.	" 558	5,595	3,182
Graphite.	lbs 753,405	33,588	15,896
Eaux Minérales. . .	Gals 117,462	62,607	68,155
Minerai de fer tita- nifère.	Ton. 3,789	5,684	5,292
Ardoise.	8,248	18,492
Ciment.	Brls 588,283	1,931,183	1,954,646
Magnésite.	885	6,146	2,160
Marbre.	143,457	151,103
Pierre à dalles.	500	890
Granite.	308,545	291,240
Chaux.	Min.	284,334	279,306
Calcaire.	1,081,059	503,173
Briques.	M. 130,297	1,135,501	906,375
Tuiles, tuyaux d'égoût, poterie, etc.	100,000	197,526
Quartz.	Ton. 500	1,125	2,013
Feldspath.	" 30	600
Tourbe.	" 175	700
Sable à verre.	1,179
Sable.	114,500
		\$8,567,143	\$7,323,281

Valeur globale annuelle des produits des mines et carrières de la province de Québec depuis 1900

Année.	Valeur.
1900.	\$2,546,076
1901.	2,997,731
1902.	2,985,463
1903.	2,772,763
1904.	3,023,568
1905.	3,750,300
1906.	5,019,932
1907.	5,391,368
1908.	5,458,998
1909.	5,552,062
1910.	7,323,281
1911.	8,567,143

Amiante

Malgré les conditions et les circonstances défavorables qui ont affecté l'industrie de l'amiante durant l'année 1911, le chiffre des expéditions de cette sub-

stance est en augmentation notable par rapport à l'année précédente.

La valeur moyenne par tonne a diminué quelque peu de \$33.09 en 1910 à \$29.58 en 1911. Ceci, dans une grande mesure, peut être attribué à la surproduction des mines durant 1910, qui causa un engorgement du marché et conséquemment une baisse des prix. Mais somme toute, au point de vue de l'industrie et du commerce, la situation de l'amianté est satisfaisante. Il est possible qu'un certain nombre d'exploitants ne soient pas de cet avis, mais si on considère la situation sans préjugés, on devra se rendre compte qu'un grand nombre des exploitations d'amianté qui sont fermées, ou en difficultés, auraient dû faire plus de travaux de développement sur leurs gisements, et s'assurer de la présence d'une quantité suffisante de roche amiantifère avant de se lancer dans l'installation de matériel d'exploitation coûteux et la construction d'ateliers de préparation.

Les usages de l'amianté augmentent continuellement, mais il faut cependant tenir compte que la puissance absorbante des consommateurs de cette substance a une limite, que les producteurs ne peuvent dépasser sans causer un engorgement.

Quant aux mines elles-mêmes, plus particulièrement celles qui produisent une certaine proportion d'amianté à longues fibres, elles sont en excellent état et ni la nature ni la richesse de la roche amiantifère n'accusent aucun changement en profondeur.

Le chiffre global des expéditions d'amianté en 1911 a atteint 99,352 tonnes évaluées à \$2,939,006. Au 31 décembre, il restait comme stock non-vendu, 31,420 tonnes évaluées à \$1,480,417.

Pour l'année 1910, les chiffres correspondants étaient comme il suit:— Expédié, 80,605 tonnes évaluées à \$2,667,829.00. Stock non-vendu au 31 décembre 1910 était de 41,159 tonnes évaluées à \$1,921,923.00.

Les expéditions d'amianté durant l'année 1911, se répartissent comme il suit, selon la qualité:

	Tonnes.	Valeur.
"Crude" Longues Fibres No. 1 et		
No. 2	5,530	\$ 778,599
Amianté de Séparation Mécanique		
("Mill Stock")	93,822	2,160,457
	<hr/>	<hr/>
	99,352	\$2,939,006

Note:—On désigne sous le nom de "Crude", l'amianté à longues fibres que l'on détache de la roche au marteau, à la main. Le "Mill Stock" est l'amianté produit du traitement mécanique de la roche amiantifère.

Minerais de cuivre et de soufre

L'augmentation notable dans les chiffres de production du minerai de cuivre et de soufre, doit être

imputée à la mine McDonald, de Weedon, canton de Weedon, qui, durant à peu près toute l'année, a expédié à raison de plus de 2,000 tonnes par mois. On a effectuée à cette mine des travaux de développement qui ont donné d'excellents résultats. Le chiffre des expéditions de la Eustis Mining Company a été inférieur à celui de l'année précédente, mais on a profité de cette accalmie relative pour pousser énergiquement les travaux de développements et il y a maintenant dans la mine, du minerai "en vue" pour deux années d'abattage.

On a repris des travaux à l'ancienne mine Ives, près de Eastman, et on a expédié quelques tonnes de minerai.

Or et argent

Une partie de l'or mentionné au Tableau de la statistique provient du traitement des pyrites cuprifères des cantons de l'Est. La petite quantité d'argent provient exclusivement de cette source.

Mais de beaucoup la plus forte partie de l'or provient de la reprise des travaux sur les gisements aurifères alluviaux du district de la Beauce. A cause de divers retards dans l'installation du matériel d'exploitation hydraulique, la Compagnie des Champs d'Or Rigaud-Vaudreuil ne put faire qu'une courte campagne à Beauceville avant la prise de l'hiver, mais les résultats ont été satisfaisants et les travaux reprendront avec vigueur aussitôt que la saison le permettra.

Minerai de fer

L'exploitation des minerais de fer dans la Province de Québec périlite depuis plusieurs années, et chaque année nous enrégistrons une diminution. Les gisements de minerais de fer des marais des districts du St-Maurice et de Drummond s'épuisent notablement et il n'y a pas eu de nouvelles découvertes pour les remplacer.

En 1911, une quantité de 931 tonnes seulement a été traitée dans le haut fourneau de Drummondville, par la Canada Iron Corporation; l'approvisionnement principal de minerai de fer de cette usine provient actuellement de sources étrangères, principalement de la province d'Ontario. Le haut-fourneau de Radnor, de la même compagnie, est éteint depuis 1910, et n'a pas été rallumé en 1911.

Minerais de fer titanifères

On a fait l'expédition de 3,789 tonnes de minerais titanifère des mines de St. Urbain. Ce minerai est expédié aux États-Unis où il est employé comme minerai de titane dans la fabrication de certains rails d'acier et pour la confection d'électrodes et de carbones pour appareils d'éclairage électrique.

Fer chromé

Il n'y a pas eu d'exploitation de fer chromé en 1911. Les 197 tonnes qui figurent au Tableau ont été expédiées du stock provenant d'opérations minières antérieures.

Graphite

Le nouvel atelier de préparation de graphite de la Dominion Graphite Company, érigé à la mine Stuart, près de Buckingham, fut mis en marche en juillet et a produit une forte proportion enregistrée au Tableau. Les autres exploitants de graphite qui ont fait rapport au Bureau des Mines d'expéditions de cete substance sont: La Bell Graphite Company; la North American Graphite Co. et la Peerless Graphite Co., toutes de Buckingham.

Mica

D'après les rapports reçus, il y eu amélioration marquée dans l'industrie et le commerce du mica. L'augmentation des prix régnants a causé une reprise d'activité dans les mines de mica et les expéditions de ce minerai en 1911 ont été de 50 pour cent plus élevées par rapport à 1910. L'exploitation du mica se fait surtout dans la vallée de la Rivière Gatineau et dans le district de la Rivière du Lièvre.

Feldspath

Quelques tonnes seulement de Feldspath ont été produites de la mine près de Moose Lake, dans le canton de Villeneuve. Ce feldspath vendu au prix élevé de \$20.00 la tonne a été expédié à Philadelphie où il sert à la fabrication de dents artificielles.

Sable

Le sable qui paraît au Tableau de la statistique pour une somme de \$114,500.00 est du sable à gros grains anguleux, dont l'exploitation se fait au moyen de dragues à suction dans le lit de certains cours d'eau, dans lesquels le Bureau des Mines a émis des permis d'exploitation pour cette substance. Ce sable est expédié à Montréal et à d'autres grands centres, où il est très recherché pour la construction en ciment et en béton armés.

Autres matériaux de construction

Nous notons une augmentation remarquable dans les chiffres de production des calcaires, des briques, et autres matériaux de construction. Il est vrai que nous devons imputer une partie de cette augmentation à un recueil plus complet de données et de chiffres de la part des exploitants, mais il suffit de considérer le développement et le progrès en général de l'industrie et du commerce dans la Province de Québec pour se rendre compte des causes de l'augmentation dans les chiffres de production des matériaux de construction, et ces chiffres ne peuvent que continuer à croître et à augmenter dans l'avenir.

ÇA ET LA

La province de Québec vient de voter \$3,000 pour venir en aide à l'aviculture; cette somme sera versée à un professeur conférencier qui parcourra les campagnes et enseignera cette industrie aux cultivateurs.

Au cours des débats, et pour justifier ce crédit, il a été dit que de grandes compagnies canadiennes sont obligées de s'approvisionner de volailles et d'oeufs à l'étranger, en raison de la disette du marché canadien. Par exemple, la ligne Allan achète ses provisions à Liverpool et le C. P. R. à Chicago. Cette compagnie, dans ses hôtels et à bord de ses paquebots et de ses wagons-restaurants, consomme annuellement 200,000 poulets et 500 douzaines d'oeufs par jour.

L'on espère que, bientôt, grâce aux mesures prises tant par le gouvernement que par certaines initiatives individuelles, les éleveurs canadiens pourront suffire à cet énorme approvisionnement.

* * *

D'après le rapport du Bureau des Mines d'Ontario, pour l'année finissant le 31 décembre, 1911, la production d'argent des mines de l'Ontario, représente une valeur de \$15,940,019, soit 31,507,791 onces ou 1,000,000 d'onces de plus qu'en 1910.

Les mines qui en 1911 produisaient chacune plus de 1,500,000 onces étaient:

Nipissing	4,627,043
La Rose	4,090,157
Crown Reserve.	3,430,902
Coniagas.	3,273,464
McKinley.	2,551,884
Kerr Lake	2,238,353
Buffalo	1,644,245

Durant l'année 1911, les mines de Cobalt et South Lorraine ont payé en dividendes, \$8,588,916, soit environ la moitié de la valeur de l'argent produit. Depuis la découverte de ces mines, il a été payé en dividendes, une somme de \$30,391,095 sans compter les profits de quelques mines privées.

L'or produit dans Ontario, en 1911, représente une somme de \$42,638, soit 2,151 onces du précieux métal.

Nickel: \$2,664,474; cuivre, \$1,281,118 et fer en guesse \$7,716,314.

* * *

Il est très sérieusement question d'organiser à Montréal, en novembre 1912, une exposition de fruits canadiens. Cette idée a été lancée par l'Association Pomologique de la Province de Québec, à sa dernière convention. L'an dernier, une exposition de cette nature eut lieu à Vancouver et donna de bons résultats. On se propose de faire mieux cette année et de dis-

tribuer environ cinquante mille dollars de prix aux exposants.

* * *

Il existe dans Montréal et sa banlieue 30 usines pour la fabrication des chaussures, qui emploient de 12,000 à 13,000 personnes.

Nous ne possédons pas de statistiques pour les autres villes du Canada, mais nous connaissons nombre d'autres manufactures de chaussures situées soit à Québec, soit dans la Province d'Ontario, ce qui nous permet de supposer que Montréal ne représente qu'environ un tiers de l'industrie de la chaussure au Canada.

Certains manufacturiers des États-Unis ont trouvé avantageux de créer au Canada des usines pour y fabriquer des chaussures.

* * *

Le gouvernement du Dominion s'occupe de pisciculture par des procédés artificiels sur une grande échelle, pour repeupler les eaux du Canada. En 1909, les établissements d'incubation ont déposé au moins 1,024,282,000 alevins dans les cours d'eau du pays. En 1900, le nombre d'alevins que déposèrent à l'eau les établissements d'incubation du gouvernement ne s'élevait qu'à 271,996,000. Donc, le nombre d'alevins mis à l'eau s'est accru d'environ 277 pour cent au cours des dix dernières années; dans le même intervalle le nombre des établissements d'incubation est passé de 17 à 37, soit 208 pour cent. Des 37 établissements maintenant en opération, les provinces de la Colombie-Britannique et Québec en comptent 7 chacune; les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario 5 chacune, celles du Manitoba et de l'île du Prince-Édouard, 3 chacune.

Le gouvernement Fédéral a voté, en 1909, une somme de \$322,300 pour la pisciculture; \$180,345 ou approximativement 56 pour cent de cette somme ont été dépensés à cette fin. On ne saurait trop insister sur l'importance d'une telle oeuvre dans un pays qui se développe comme le Canada, où la population, qui se multiplie rapidement, cherche de plus en plus à s'approvisionner de poisson.

* * *

Dans le but de protéger l'industrie métallurgique au Canada, le gouvernement avait institué une prime sur la fabrication de la fonte et de l'acier, qui permit à des établissements naissants de vendre leurs produits au même prix que ceux de leurs puissants concurrents américains.

Les usines canadiennes étant devenues prospères, le gouvernement a supprimé ces primes, le premier juillet 1911. Sur les instances des industriels intéressés, le nouveau gouvernement va très probablement les rétablir. Cet encouragement ne peut que donner un nouvel essor aux aciéries canadiennes.

Pendant l'été de 1912, soixante nouveaux villages seront fondés dans les provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan, le long des embranchements du chemin de fer Canadian Northern.

* * *

Le Service des Tabacs du Canada annonce par la voie des journaux qu'il enverra gratuitement, à tout cultivateur qui en fera la demande, des échantillons de graines de tabac, de choix, des variétés suivantes: Comstock Spanish, Yamaska, Canelle.

Le ministère de l'Agriculture fait aussi distribuer par ses fermes expérimentales et ses autres établissements agricoles des échantillons choisis de blé, d'orge, d'avoine, de pois et de pommes de terre, pour intéresser les cultivateurs à l'amélioration de leurs cultures.

* * *

Une publication récente du Bureau des Mines, à Ottawa, nous donne les chiffres suivants de la production, de l'importation et de la consommation du charbon en Canada, en 1910:

La production du charbon de toute classe: lignite, houille et anthracite, a été de 12,909,152 tonnes, en 1910; elle avait été, en 1909, de 10,501,475 tonnes, soit une augmentation de 2,407,677 tonnes, soit près de 23 pour cent.

Le prix approximatif de cette production a été en 1910 de \$30,909,779, soit \$2.29 par tonne; on avait calculé la valeur de production de 1909 à \$24,781,236, ou \$2.26 par tonne.

L'augmentation de la production provient en grande partie de la reprise plus générale de l'extraction dans les mines de la Nouvelle-Écosse, à la suite du règlement de la grève de Sydney.

Voici la production par province en tonnes de 2,000 livres.

	1909.	1910.
Nouvelle-Écosse...	5,652,089	6,431,142
Colombie Anglaise...	2,606,127	3,330,745
Alberta	1,904,741	2,894,469
Saskatchewan	192,125	181,153
Nouveau-Brunswick...	49,029	55,455
Yukon	7,364	16,185

L'importation au Canada, tant de charbon bitumineux que d'anthracite a été en 1910.

Anthracite	3,266,235
Bitumineux	5,966,466
Poussière de charbon	1,365,281

Le Canada a exporté aux États-Unis et à Terre-neuve, du charbon de sa propre production, un total de 2,377,049, tonnes de 2,000 livres et, en transit, du charbon étranger au montant de 159,859 tonnes.

La somme de ces trois éléments nous donne la quantité du charbon consommée au Canada. Cette quantité a été en 1910, de 20,970,226 tonnes, dont 50.2% de charbon canadien et 49.8½ de charbon importé.

L'industrie ostréicole, autrefois très prospère au Canada a subi pendant les dix dernières années une dépression très considérable. Aussi le gouvernement s'efforce-t-il de remédier à la déplorable situation créée par l'indifférence et l'imprévoyance des populations des côtes de l'Atlantique. Avec une insouciance presque incroyable les cultivateurs de ces régions ont détruit de très grandes quantités de bancs d'huîtres qu'ils enlevaient lors des basses eaux pour les transporter dans leurs champs où ils servaient d'engrais. On s'est enfin décidé à mettre un terme à ces abus et l'on cherche à reconstituer cette source de richesse.

Depuis dix ans, la production annuelle n'a jamais dépassé 40,000 barils. L'Île du Prince-Édouard qui, à elle seule produisait en 1882, 57,042 barils n'en a donné que 9,672 barils l'année dernière et cette décroissance s'accroît de plus en plus. On estime que, depuis vingt ans, le prix des huîtres au Canada a augmenté de 240 pour cent; malgré cela, la consommation augmente sans cesse et nécessite une abondante importation des États-Unis. La plus grande partie des huîtres consommées au Canada sont vendues à la mesure, c'est-à-dire sans écailles.

* * *

Le Canada possède vingt commissaires ou agents commerciaux (*trade commissioners*) répartis dans les villes suivantes: Buenos-Aires, Melbourne, Auckland (Nouvelle-Zélande) Rio de Janeiro, Bridgetown (îles Barbades) Shanghai, La Havane, Paris, Berlin, Amsterdam, Yokohama, Mexico, St. John (Terreneuve), Durban, Bristol, Birmingham, Manchester, Leeds, Glasgow, et Belfast.

Un agent commercial est également attaché aux bureaux du Haut Commissaire à Londres.

* * *

La récolte des petits pois et des haricots verts, celle des fraises et des framboises ayant été peu abondante l'an dernier au Canada, les manufacturiers de conserves de ces fruits et légumes ont dû nécessairement limiter leur fabrication. On estime qu'il sera nécessaire d'en importer des quantités beaucoup plus considérables que les années précédentes. Ces importations dépasseront même celles de 1911, pourtant fort élevées.

* * *

La culture du lin a pris un développement considérable au Canada pendant les dix dernières années. En 1900, une superficie de 21,202 acres cultivée en lin donnait une récolte de 152,874 boisseaux; en 1911 la culture du lin s'étendait sur 1,090,615 acres et produisait 12,513,070 boisseaux. Les quatre-cinquièmes de cette quantité sont récoltés dans la Saskatchewan (N. B. L'acre vaut 40 ares et le boisseau ou minot vaut 36 litres).

Dans les régions les moins riches du Canada, les habitants commencent à devenir industriels et à tirer parti de toutes les ressources que leur offre la nature. C'est ainsi que, sur les côtes du Nouveau-Brunswick, on récolte une herbe marine, espèce de varech, appelée *eelgrass* (herbe à l'anguille) que l'on fait sécher et que l'on exporte aux États-Unis, principalement à Boston, où elle se vend \$10 la tonne. On l'utilise pour la fabrication du papier d'emballage et on espère l'employer à d'autres usages industriels.

* * *

En 1910, on a fabriqué au Canada 851,953,000 lattes, d'une valeur totale de \$1,943,544; la plupart de ces lattes sont en pin blanc et en sapin, quoique l'on en fabrique aussi cèdre, en peuplier et en diverses essences. Celles en peuplier sont les plus chères, elles valent en moyenne \$3.18 par mille, tandis que les moins chères sont en pin et se vendent en moyenne \$1.25 par mille.

Pendant la même année 1910, on a fabriqué au Canada 1,976,640,000 bardeaux (minces planchettes qui remplacent, dans les campagnes, l'ardoises et la tuile). La plus grande partie de cette fabrication se fait dans la Colombie Anglaise, en bois de cèdre; on y emploie aussi le sapin, le pin, l'épinette, et d'autres essences. Le prix moyen des bardeaux est de \$1.80 par mille.

* * *

La Ville de Montréal nourrit le projet d'installer, pour l'été prochain, de vastes glaciers municipales où elle distribuera gratuitement à la population pauvre la glace nécessaire à la conservation des aliments et spécialement du lait pendant les grandes chaleurs. On espère ainsi diminuer la mortalité infantile, qui fait chaque été d'affreux ravages.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

M. C. A. Chouillou, Conseiller du Commerce Extérieur, ancien président de notre Chambre, a donné une réception à l'Office National du Commerce Extérieur le 14 février dernier.

* * *

L'Alliance Française, section de Montréal, célébrera le 12 mars prochain, le dixième anniversaire de sa fondation. A cette occasion, M. Anatole LeBraz fera une conférence, qui sera suivie d'un banquet. On avait compté sur la présence de M. Jusserand, ambassadeur à Washington qui, malheureusement, vient d'annoncer qu'il ne pourra y assister. Nonobstant ce contre-temps cette fête aura un grand éclat.

* * *

Une exposition de quincaillerie et ferronnerie s'est ouverte à Montréal le 27 février sous les auspices de l'Association des Marchands Détailliers du Canada.

Quoique restreinte, cette exposition est très réussie et attire beaucoup de monde, on y admire, notamment, une serrure sans clef fort ingénieuse.

* * *

Les membres de l'Association des Marchands Détailliers du Canada se sont réunis à Montréal en Convention Provinciale le 28 février pour renouveler leur Bureau et discuter leurs intérêts corporatifs. M. J. A. Beaudry, secrétaire provincial, a offert le lendemain un banquet aux congressistes, auquel il convia les notabilités du commerce montréalais. Convention et banquet réunirent une nombreuse assistance et eurent beaucoup de succès. Nous souhaitons à l'Association la continuation de sa prospérité.

* * *

Monsieur M. Chevalier, notre ancien président, Directeur général du Crédit Foncier Franco-Canadien, vient d'être élu membre du bureau des commissaires-censeurs de la Banque Provinciale du Canada. C'est un nouvel hommage rendu aux hautes capacités financières de M. Chevalier, dont nous le félicitons bien vivement.

* * *

Nous apprenons avec plaisir que M. J. de Loynes, ministre plénipotentiaire à Lima (Pérou) et qui fut, pendant près de trois ans, Consul Général de France au Canada, vient d'être nommé officier de la Légion d'Honneur.

* * *

Le "Board of Trade" a procédé à ses élections annuelles, le 30 janvier; elles ont donné les résultats suivants: président, M. R. W. Reford; premier vice-président, M. Huntly R. Drummond; second vice-président, M. R. J. Dale; trésorier, M. Joseph Quintal; membres du conseil, MM. W. F. Angus, Geo. F. Benson, Armand Chaput, Jos. Elmsly, H. J. Fuller, A. Hamilton Gault, W. R. Grafftey, John A. Gunn, L. L. Henderson, W. W. Hutchison, William Lyall, Vincent A. Ward; membres du bureau d'arbitrage, MM. R. M. Ballantyne, Jeffrey H. Burland, Geo. L. Cains, James Carruthers, W. W. Craig, C. B. Esdaile, W. I. Gear, E. B. Green-shields, Alexander McFee, John McKergow, F. Robertson et Norman Wight.

* * *

La Chambre de Commerce du District de Montréal avait procédé, le 24 janvier précédent, au renouvellement partiel de son bureau:

Ont été élus, par acclamation: Président, M. Armand Chaput; premier vice-président, M. le lieutenant-colonel Labelle; trésorier, M. Geo. Gonthier.

L'élection des membres du Conseil aura lieu le 14 février. Toutes nos félicitations aux nouveaux élus.

* * *

M. Nicholas de Struve qui exerça pendant plus de dix ans, les fonctions de Consul Général de Russie au

Canada, vient de nous quitter. C'était un parfait gentilhomme, dont les sympathies pour nous et notre pays étaient notoires; il emporte tous nos regrets. Son successeur est M. Dustinoff; il a pris possession de son poste le mois dernier. Souhaitons qu'il soit francophile à l'égal de son prédécesseur.

* * *

On nous prie d'insérer la note suivante:

L'Union Nationale du Commerce Extérieur, fonctionnant sous le patronage du Gouvernement pour l'expansion du commerce français à l'étranger, a décidé la création d'une nouvelle bourse annuelle de trois mille francs en faveur d'un agent commercial français désireux de se fixer en Amérique du Sud, à la condition qu'il s'engage à ne représenter que des maisons françaises. Le candidat doit être âgé de 25 à 35 ans, justifier d'aptitudes commerciales et connaître l'Espagnol ou le Portugais.

Les demandes écrites sont reçues au siège social, 241 rue St. Martin, Paris.

ERRATUM

C'est à peine si les journaux et périodiques publiés en France commencent à parler de notre ouvrage "Le Canada et la France". Déjà plusieurs appréciations flatteuses nous sont parvenues, dont nous reparlerons plus tard, c'est-à-dire lorsqu'il nous sera permis de dégager de l'ensemble la note dominante.

Mais, dès aujourd'hui, nous tenons à rectifier une erreur qui nous est signalée. A la page 227, parlant des îles Kerguelen, nous disons qu'elles sont inhabitées. Or, M. René Bossière nous informe que son frère et lui sont concessionnaires de ces îles depuis 1893 et que, depuis quatre ans, elles sont habitées par environ 125 hommes, chasseurs et pêcheurs, qui s'occupent aussi d'y développer l'élevage du mouton. A l'appui de ses dires, M. Bossière nous envoie deux photographies prises à Port Jeanne d'Arc, montrant une usine de dépeçage de baleines, — dont les cheminées fument — plusieurs habitations et quatre petits navires à l'ancre.

Notre erreur est d'autant plus inexcusable que nous avons dans notre bibliothèque la collection du Bulletin de la Société de Géographie de Paris et que, dans le numéro du 15 décembre 1910, la colonisation de ces îles par MM. Bossière y est relatée dans la conférence du navigateur Raymond Rallier du Baty, intitulée: "Quinze mois aux îles Kerguelen."

Il nous est infiniment agréable de donner cette légitime satisfaction à MM. Bossière, qui ont toujours entretenu avec notre Chambre d'excellentes relations pendant les six années d'existence de la ligne de navigation franco-canadienne créée par eux et qui portait leur nom. Les plus anciens membres de notre Chambre ont conservé de ces messieurs le meilleur souvenir.

INDUCEMENTS OFFERED

BY THE "CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE" OF MONTREAL TO ITS
AFFILIATED MEMBERS

Established in the industrial and commercial Metropolis of Canada, the "Chambre de Commerce Française" of Montreal is in a position to offer its associate members the following advantages:

It furnishes impartial and gratuitous information concerning the affairs of the various provinces of France, their financial institutions, the commercial houses there established, and the kind of business transacted.

It keeps them posted on any change in tariff duties which may be made from time to time, and furnishes on request, such informations which they may need, concerning the application of customs house laws and regulations.

It furnishes information on the means of transportation both between various part of the country and to foreign points and the rates of same.

It puts them in communication with reliable French agents, who are in a position to advantageously represent them on the French market.

It is willing to act as arbiter in the settlement of questions which would otherwise require litigation, thus sparing its members the necessity of taking legal steps always expensive and difficult to undertake in a foreign country.

It puts Canadian exporting houses in communication with French importers and vice versa.

It sends free of charge, its monthly Bulletin, which keeps its readers in touch with all important events taking place in the French business world.

In this Bulletin appear the names and addresses of members, which in itself constitutes an excellent advertisement.

In order to make their goods known on the French market, it will publish free of charge in three numbers of this Bulletin an advertisement of one eighth of a page.

A large number of this Bulletin being circulated in France, this publicity will give the best of results.

Finally, by special arrangement with the "French Government Commercial Report" and with a large number of papers in France, it is able to publish simultaneously in all the French commercial centres, the requests which it receives for trade representation agencies.

The above are a few of the numerous inducements offered by the "Chambre de Commerce" to merchants who become associate members of the same.

What does it ask in return for these services whose value will be readily appreciated?

A small membership fee of at least \$5.00, but the exact amount of which will be left to the discretion of each subscriber.

This is all it asks for the sole purpose of being able to continue to help the Canadian exporters to establish profitable connection in France, and thus open new markets for the Canadian products.

A LOUER

CANADA - FRANCE

En raison des avantages de plus en plus nombreux que le commerce du Canada offre à l'exportation française, nous venons d'établir à Paris une succursale où notre représentant, M. A. Gérard-Goblet, qui a une connaissance approfondie de la situation commerciale au Canada, est prêt à donner à tous ceux que cela peut intéresser les renseignements les plus complets sur la meilleure manière de développer la vente des produits français au Canada.

On trouvera dans nos bureaux de Paris un certain nombre d'exemplaires de notre *Annuaire des Journaux du Canada* (volume de 304 pages qui se vend \$3.00 soit 15 francs).

Toutefois dans le but de nous créer des relations avec les maisons françaises qui désirent faire des affaires au Canada, nous enverrons ce volume pour le prix de 2 francs à toute personne qui nous adressera cette somme soit à nos bureaux de Montréal, soit à nos bureaux de Paris.

Notre adresse à Paris est AGENCE DE PUBLICITE DESBARATS, Limited, 1 rue Rossini, Paris.

AGENCE DE PUBLICITE
DESBARATS, Limited,

10 Victoria Square, MONTREAL.

LIGNE "ALLAN"

SERVICE DIRECT ENTRE
LE HAVRE ET MONTREAL

SERVICE POSTAL
VIA LIVERPOOL TOUTES LES
SEMAINES

Fret à prix réduits

Passage en deuxième classe à
partir de fr. 237,50

PITT & SCOTT

AGENTS A PARIS

47, RUE CAMBON

Agences à:

LYON, BORDEAUX, MARSEILLE,
LE HAVRE, ETC.

Banque d'Hochelega

FONDEE EN 1874

Capital autorisé - - - - -	\$4,000,000.00
Capital Payé - - - - -	3,000,000.00
Fonds de Réserve - - - - -	2,650,000.00
Total de l'Actif, plus de - - - - -	23,000,000.00

DIRECTEURS :

HON. J. D. ROLLAND, C.L., Président.

J. A. VAILLANCOURT, Ecr.

A. TURCOTTE, Ecr.

E. H. LEMAY, Ecr.

COL. CHAS. A. SMART, Ecr.

Hon. J. M. WILSON,

HON. F. L. BEIQUÉ, C.R.

M. J. A. PRENDERGAST, Gérant-Général.

F. G. LEDUC, Gérant.

YVON LAMARRE, Inspecteur

E. C. VIDRICAIRE, Assistant-gérant.

BUREAU PRINCIPAL: MONTREAL. 16 BUREAUX DE QUARTIER

35 SUCCURSALES AU CANADA

PARMI LESQUELLES: EDMONTON (ALBERTA), SAINT-BONIFACE, WINNIPEG (MANITOBA)

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS:

Crédit Lyonnais, Paris, Lyon, Londres, Bruxelles.—Comptoir National d'Escompte de Paris. Paris, Londres, Bruxelles.—Crédit Industriel et Commercial, Paris, Londres.—Société Générale, Paris et Succursales.—Banque de Paris et des Pays Bas, Paris.—Anglo Foreign Banking Co. Londres.—Banca Commerciale Italiana. Rome, Gênes.—Banco di Napoli, Naples.—Banco di Torino, Turin.—Banque Commerciale, Bâle.—Deutsche Bank, Berlin.—Commerz-und-Disconto Bank, Hambourg.—Banque Impériale et Royale des Pays Bas Autrichiens, Vienne.—Boehmische Union Bank, Prague.—Banque de Rotterdam, Rotterdam.—Incasso Bank, Amsterdam.—Merchants National Bank, New-York.—National City Bank, New-York.—First National Bank, Boston.—Philadelphia National Bank, Philadelphie.

Emet des lettres de crédit circulaires et mandats pour voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ouvre des crédits commerciaux; achète des traites sur les pays étrangers; vend des chèques et fait des paiements télégraphiques sur les principales villes du monde; prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change. Intérêt semestriel, 3% payable sur dépôts remboursables à demande.